



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-464**

Séance publique du

12 février 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1184623-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : LES BORNES - HÔPITAL PRIVE DE PROVENCE - RÉTROCESSION EMPRISES VOIRIES

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Joëlle CANUET donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
 JURIDIQUES COMPLEXES ET
 CONTROLE ET SUIVI DES
 PROCEDURES CONTENTIEUSES
 Direction foncier et gestion du
 patrimoine

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 12 FÉVRIER 2021

Nomenclature : 3.2
 Alienations

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CANUET

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LES BORNES - HÔPITAL PRIVE DE PROVENCE - RÉTROCESSION EMPRISES
 VOIRIES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur « Hôpital Privé de Provence », quartier les Bornes, une Convention de Projet Urbain Partenarial a été signé le 4 juillet 2011 entre la Commune et la SCI Les Bornes, initiatrice de l'opération.

Aux termes de cette convention, un ensemble de parcelles devait être remises à la Commune au titre des Equipements Publics identifiés dans la convention susvisée et l'acte correspondant a été signé le 19 septembre 2016.

Les travaux d'aménagement ont été achevés et le site a été inauguré le 20 septembre 2019.

Il s'avère qu'à la suite de la réalisation des travaux touchant les accès et sorties des parkings du site hospitalier, il a été constaté un empiètement de 465 m² environ sur l'emprise supportant l'allée Nicolas de STAEL (cf îlots B et C plan ci-joint).

Cette situation ne remet pas en cause les aménagements réalisés sur le site mais nécessite de procéder à une régularisation foncière en distraquant de la parcelle cadastrée section EY n° 274 d'une surface globale de 7 648 m², l'empiètement précité afin de le rétrocéder à la SCI Les Bornes (DA en cours de réalisation).

Par avis n°2020-001V1993 du 25 novembre 2020, dont une copie est jointe au présent rapport, la valeur vénale de l'emprise à céder à un montant de 1 000,00 € hors droits ou taxes.

La SCI Les Bornes a accepté la cession par lettre en date du 15 décembre 2020.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession de l'emprise de 465 m² environ à distraire de la parcelle cadastrée section EY n° 274 à la SCI les Bornes.
- **DIRE** que le prix de cession est fixé à 1 000,00 € hors droits ou taxes.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2021-464 - LES BORNES - HÔPITAL PRIVE DE PROVENCE - RÉTROCESSION
EMPRISES VOIRIES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

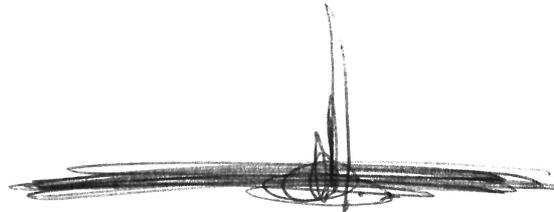
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00